

Règlement d'ordre intérieur **Bad'Spirit ASBL**

Dispositions générales

Le présent règlement est appelé à régir la vie journalière du club.
Nul n'est censé l'ignorer.

Il est demandé de respecter tout matériel se trouvant dans le hall sportif.

Chaque joueur est prié de jeter tout déchet dans les poubelles adéquates.

L'inscription au Bad'Spirit ASBL autorise le club à utiliser photos et vidéos afin de faire la promotion du club (site internet, page Facebook, ...). Si vous ne voulez pas que votre image soit employée dans ce cadre, veuillez le préciser aux membres du Comité.

Le Comité décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de tout type que ce soit.

Accès aux terrains

Pour monter sur le terrain, une tenue de sport adaptée est obligatoire.

Il est essentiel de se présenter au hall avec des chaussures de ville et de passer par le vestiaire pour enfiler des chaussures de sport, ces dernières ne devant être utilisées qu'à l'intérieur du hall et avoir des semelles non marquantes.

Lorsqu'il y a forte affluence, il est demandé à chacun de céder sa place sur le terrain au bout d'une demi-heure de jeu (ou à la fin de chaque match).

Il est demandé à chacun de participer de manière spontanée au montage et démontage des terrains, de manière que cela se fasse rapidement et agréablement.

Le club se réserve le droit d'occuper 2 terrains par interclubs lors des sessions de ceux-ci.

Matériel

Tout joueur doit apporter son propre matériel de badminton, ainsi que ses volants.

Le club permet aux joueurs d'acheter des volants de tous types (plastiques & plumes), à tarif avantageux pour les membres affiliés. La somme est à régler directement à un membre du Comité responsable.

Le club peut mettre des raquettes à la disposition des candidats membres et des nouveaux membres pendant les premières semaines d'entraînement, mais chacun doit rapidement envisager l'achat de sa propre raquette.

Il est interdit d'utiliser le matériel sportif présent dans la salle autre que celui nécessaire à la pratique du badminton. Tout dommage éventuellement causé à ce matériel est intégralement à charge de l'auteur.

Chacun veillera à la propreté des vestiaires et des douches après leur utilisation.

Adhésion et réinscription

Tous les membres sont affiliés à la L.F.B.B. par le club sauf les membres adhérents 2ème club, ceux-ci sont affiliés par leur 1er club.

Les 3 catégories reconnues sont :

- récréant
- jeunes
- compétiteurs

Toute personne qui le souhaite peut se présenter aux heures des entraînements et rencontrer un membre du Comité. Lors de ce premier contact, la personne qui le désire pourra tester ses aptitudes et son goût pour la pratique du badminton.

A la fin de la troisième séance d'initiation, le candidat membre adhérent devra compléter le formulaire d'inscription publié sur la page inscription du site et faire le versement de sa cotisation.

Pour toutes nouvelles adhésions ou interruption depuis plus d'un an, un certificat médical pour la bonne pratique du sport sera exigé pour l'inscription.

Toutes les formalités administratives et financières doivent être mises en ordre maximum 1 mois après les 3 jours d'essais.

Aucun remboursement de cotisation ne pourra être exigé.

Dans le cas d'un arrêt prolongé **justifié**, le Comité se réserve le droit de statuer sur un éventuel remboursement partiel. Cette décision se fera au cas par cas et sera précédée d'une demande écrite.

Invitation

Tout joueur a le droit d'inviter des personnes afin de permettre à ces dernières de découvrir notre sport. Il est recommandé de prévenir au moins un membre du Comité au préalable.

Discipline et sanctions

Tout joueur du club doit faire preuve de fair-play en toutes circonstances. Il est entre autres interdit de :

- manifester toute forme de mécontentement incompatible avec le fair-play sportif ;
- tenir des propos de nature à nuire au club ou à l'un de ses membres ;
- faire preuve de violences physiques, porter des coups intentionnels dans l'enceinte du club ou durant une compétition ;
- menacer ou proférer des insultes à l'encontre de toute personne dans l'enceinte du club ou durant une compétition

La gravité des comportements est laissée à l'appréciation du Comité qui sera autorisé à prendre des mesures de sanctions si nécessaire.

Votre comportement sur le terrain est le reflet de l'image de votre club, ne l'oubliez pas !

Compétitions et interclubs

Tout joueur participant aux interclubs ou aux tournois se doit d'avoir un comportement irréprochable durant la compétition, ce qui implique :

- une attitude positive
- le respect du matériel
- le respect de l'adversaire

Si le Comité remarque un manquement à ce niveau, le joueur sera suspendu des interclubs et en cas de récidive des sanctions plus sévères seront d'application.

Lorsqu'un joueur s'engage dans une équipe d'interclubs c'est pour une saison complète. L'équipe alignée se charge de l'installation du matériel et de l'accueil des adversaires. Les joueurs doivent porter le t-shirt du club. Ils se chargent également du rangement du matériel. En cas de troisième mi-temps, le club offre une tournée, le reste étant à charge des joueurs. (un petit grignotement en accompagnement fait toujours plaisir...).

Pour les membres qui désirent participer aux tournois, un calendrier est disponible sur le site de la L.F.B.B.

Pour s'inscrire à une compétition, il faut être en ordre d'inscription auprès du club et être repris dans la liste des membres compétiteurs.

Il est important de savoir qu'une fois inscrit, on est obligé de participer à l'entièreté du tournoi sauf sur envoi d'un certificat médical à la commission compétente de la Ligue.

Celui qui déroge à cette règle aura d'abord un avertissement et en cas de récidive, se verra interdit de tournois par la Ligue, pour 3 mois (suspension).

Accidents et responsabilités

En cas d'accident survenant lors de la pratique du badminton (et uniquement durant la pratique du badminton et dans les plages horaires du club), un constat d'accident doit être rempli immédiatement. Ce constat permettra à l'assurance d'intervenir si cela s'avère nécessaire. Chaque membre est civilement responsable des accidents ou dégâts qu'il occasionne.

Le club décline toute responsabilité quant aux accidents autres que ceux liés expressément à la pratique du badminton qui pourraient se produire dans les installations exploitées.

Le club décline toute responsabilité à l'égard des membres du club se trouvant en dehors de la salle durant les heures d'entraînement.

Afin d'éviter des accidents, il est demandé aux membres qui ne jouent pas, d'attendre à une distance suffisante des terrains, afin d'assurer leur sécurité mais aussi celle des joueurs. De même lorsque les joueurs se rendent sur un terrain il est demandé de ne pas marcher sur les terrains en court d'occupation.

Litiges

Si un membre du Comité remarque des manquements répétés à ce règlement, ou qu'il reçoit des plaintes d'autres joueurs sur ce sujet, il en informe le Comité. Celui-ci se chargera d'examiner la plainte et pourrait procéder à une éventuelle sanction. Les sanctions étant l'avertissement, l'exclusion temporaire, voir l'exclusion définitive.

Tous les cas litigieux non prévus au présent Règlement seront tranchés par le Comité.

Dopage

Tout club de sport, professionnel ou de loisirs, est susceptible de subir des contrôles inopinés concernant les produits dopants.

Le détail de la procédure de contrôle et de sanction de la L.F.B.B. ainsi que les recours éventuels sont expliqués dans les statuts sur le site www.lfbb.be

Le Comité se réserve le droit de prendre des sanctions supplémentaires à l'encontre de tout membre enfreignant le règlement.